



Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
	M.	Pierre Loup
Huissier	M.	Jean-Michel Talon
	M.	François Baehni

Présences

94 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées

Mmes Ruth Bär, Claudine Borloz,
MM. Alain Delseth, Josselin Lecoultre, Benoît Ruchet.

2 arrivées tardives

Absence non excusée : M. Mathias Ekah.

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 11 décembre 2024 à 18 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Ordre du jour

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024 _____

2 Assermentation _____

2.1 De M. Frédéric Croset, en remplacement de M. Kelvin Kappeler (PLR), démissionnaire.

3 Nomination _____ Néant.

4 Correspondance _____

5 Communication du Bureau _____

- 5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux. (Séance de commission le lundi 16 décembre 2024 à 19 h 00, à la salle VIP du centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

6 Communication de la Municipalité _____

Néant

7 Rapport des commissions _____

- 7.1 Sur le préavis No 17/2024 relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).
- 7.2 Sur le préavis No 20/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.- TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules. (Rapp. M. Matthieu Burkhardt).
- 7.3 Sur le préavis No 21/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale. (Rapp. Mme Kyong Won Schärer).
- 7.4 Sur le préavis No 25/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman. (Rapp. M. Pablo Menzi).
- 7.5 Sur le préavis No 27/2024 relatif au budget ordinaire pour 2025. (Rapp. Mme Laurence Sierro).
- 7.6 Sur le préavis No 28/2024 relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).
- 7.7 Sur le préavis No 29/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly. (Rapp. M. Olivier Blanc).

8 Préavis de la Municipalité _____

9 Postulats, motions et propositions _____

- 9.1 *Postulat intergroupes «Pour une révision complète de toute forme de convention ou de collaboration entre les communes de Montreux et de Veytaux»*

10 Interpellations _____

- 10.1 Réponse à l'interpellation de Mme Tanya Bonjour, intitulée « Malaises aux VMCV : où en est-on ? ».
- 10.2 Réponse à l'interpellation de M. Matthieu Burkhart, intitulée « Pour le développement de l'offre Taxibus sur le territoire communal ».
- 10.3 Réponse à l'interpellation de M. Mathieu Ehinger, intitulée « Quid de l'utilisation du site de l'hôpital par l'EVAM ».
- 10.4 Réponse à l'interpellation de M. Pablo Menzi, intitulée « Chemin du Bocherex - un passage piéton dangereux à Territet ».
- 10.5 Réponse à l'interpellation de M. Christian Fürst, intitulée « Consommation d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux et modification du tarif par le SIGE ».
- 10.6 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Roland Rimaz, intitulée « À pied, cheminer à Montreux, c'est comment ? ».
- 10.7 Interpellation de M. Nicolas Büchler « Changement d'horaires du 15 décembre 24 – qu'en est-il de la situation pour les écoliers de Glion et Caux ? »*
- 10.8 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst: « concernant démarrage des travaux de rénovation du centre sportif de la Maladaire en 2025 »*

11 Autres objets s'il y a lieu et divers

- 11.1 Réponse à la simple question de M. Jean-Bernard Kammer concernant l'agenda du journal communal « Vivre à Montreux ».
- 11.2 Réponse à la simple question de M. Roland Rimaz, intitulée « Suite à la fermeture de Vetropack à St-Prex : quelles influences financières et carbone pour notre commune ? faut-il toujours trier le verre par couleurs ? ».

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 18 h 10 et invite l'assemblée à prendre place.

A la suite d'un problème technique de la salle et afin de pouvoir utiliser le vote électronique, M. le Président indique que les scrutateurs seront placés à sa droite durant la séance, au cas où ils doivent compter les votes, et que, exceptionnellement, les présidents de commissions liront les conclusions de leur rapport depuis leur place. La signature des rapports se fera à la fin de la séance vers Mme la Secrétaire.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,
Comme à l'accoutumée, je salue les municipales et municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que nos deux huissiers.

J'adresse aussi mes salutations au représentant des médias et aux membres du public, qui nous font l'honneur de leur présence.

Et je me permets également de saluer la présence de ma femme Natalia, qui est venue ce soir un petit moment pour voir un peu pourquoi son mari passe autant de temps à l'extérieur pour se consacrer à ce fameux « Conseil communal », qui semble si important...

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Il est de tradition de ne pas déposer d'objets lors de la dernière séance du mois de décembre. J'ai néanmoins accepté de rajouter trois objets, l'un pour son caractère symbolique, moins de 3 mois après le vote sur la fusion Montreux-Veytaux, les deux autres pour leur caractère relativement urgent et... parce que je suis gentil... !

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit en rajoutant les points suivants:

9. Motions et postulats

9.1 Postulat intergroupes « Pour une révision complète de toute forme de convention ou de collaboration entre les communes de Montreux et de Veytaux »

10 Interpellations

10.7 Interpellation de M. Nicolas Büchler : « Changement d'horaires du 15 décembre 24 – qu'en est-il de la situation pour les écoliers de Glion et Caux ?

10.8 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst : « concernant démarrage des travaux de rénovation du centre sportif de la Maladaire en 2025 »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour modifié est accepté à main levée.

0 Préambule

M. le Président transmet les informations suivantes :

SAVE THE DATE: Course à ski du Conseil communal

Dimanche 2 mars 2025 aux Rochers-de-Naye

A l'issue de la séance de ce jour, l'apéritif et le cocktail dînatoire sont prévus à 21 h 00

Le repas a été réalisé par des sociétés montreusiennes créées en 2024

Le Tuk tuk (cuisine thaï authentique)

All' Angolo (Italien: Pinse)

Desserts:

Le Croustillant à Chernex

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024, y a-t-il des demandes de modifications ?

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la page 26, en ce qui concerne le postulat de M. Romain Pilloud, le résultat du vote n'est pas correct, ce n'est pas 7 oui et 2 non, mais si je me souviens bien, 37 oui et 35 non.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Posternak, je crois qu'il n'y a aucune erreur dans le Procès-verbal.

M. le Président

Mme la Secrétaire m'indique qu'il s'agit des votes de la commission, le résultat du vote du Conseil se trouve en dessous. Il n'y a donc pas d'erreur dans le procès-verbal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé par 85 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

2 Assermentation

2.1 De M. Frédéric Croset, en remplacement de M. Kelvin Kappeler (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 17 h 30, afin de valider l'élection de M. Frédéric Croset, en remplacement de M. Kelvin Kappeler (PLR), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu.

J'invite M. Frédéric Croset à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS !

Lecture du serment.

M. Frédéric Croset est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 Nomination

Néant

4 Correspondance

Néant

5 Communication du Bureau

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux. (Séance de commission le lundi 16 décembre 2024 à 19 h 00, à la salle VIP du centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Premier en liste (DA) : M. Quentin Talon

Membres : Mmes Anne Duperret, Stefania La Spada, Catherine Morel-Roberti,
Marie-Solène Pham, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand
MM. Vincent Haldi, José Jorge, Simon Lepêtre

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6 Communication de la Municipalité

Néant

7 Rapport des commissions

7.1 Sur le préavis No 17/2024 relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- d'adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION.

7.2 Sur le préavis No 20/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.- TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules. (Rapp. M. Matthieu Burkhart).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 11 octobre 2023, à la demande de la Municipalité, le Conseil communal de Montreux a voté la création de deux nouveaux postes de délégués à la durabilité et à la mobilité.

Lors de la discussion de ce préavis 17/2023, nous avons questionné la création de ces nouveaux postes permanents, dont nous n'avions pas été en mesure d'identifier les réalisations concrètes espérées et nous invitons la Municipalité à privilégier une approche par mandats externes pour répondre à ces missions précises, techniques et ponctuelles.

Aujourd'hui, les délégués à la durabilité et à la mobilité sont entrés en fonction. La commune dispose de leurs compétences et connaissances spécifiques en interne et pourtant elle demande par le présent préavis une enveloppe complémentaire d'environ 100'000 CHF pour financer un mandat externe, pour une stratégie de décarbonation du parc de véhicules.

La justification de cette demande se trouve au paragraphe 3.2.3 du rapport que je cite : « le mandat a pour objectif d'accompagner les collaborateurs communaux qui ne disposent pas nécessairement des connaissances spécialisées requises dans ce domaine d'activité ».

En résumé, le mandat externe accompagnera les délégués communaux qui, à leur tour, accompagneront la Municipalité dans le choix des véhicules.

Cette multiplication des conseillers est-elle utile, raisonnable, durable ? Permettez-moi d'en douter.

La décarbonation de la mobilité, qu'elle soit voulue ou subie, est en cours. Le Canton de Vaud, par la taxe sur les véhicules automobiles et les remorques, incite financièrement à s'orienter vers des véhicules légers à faibles émissions. Suivre cette orientation structurelle du canton devrait à mon sens constituer un critère de choix simple, efficace et partagé.

Ces réserves étant exprimées, je m'abstiendrai de soutenir le présent préavis et vous invite à faire de même.

Merci pour votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues du Conseil,

Je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui pour discuter du préavis No 20/2024, qui concerne non seulement le renouvellement de trois nouveaux véhicules et l'installation de quatre bornes électriques, mais également le vote d'un budget destiné à mandater une société externe pour établir une stratégie de décarbonation de notre flotte communale. Mon intervention est structurée en six points. Les voici :

A. Héritage, Engagement et Esprit d'Innovation de Montreux dans la Protection de l'Environnement et la Durabilité

Montreux Libre soutient pleinement la continuation de la transition de notre commune, reconnue comme pionnière au niveau suisse, vers une gestion plus durable et énergétiquement responsable. Je rappelle que la Commune de Montreux a intégré le processus "Cité de l'énergie" dès 1997 et a été labellisée pour la première fois en 1999. Bien avant notre temps déjà, l'esprit innovateur a dynamisé Montreux : inauguré en 1888, le tramway Vevey-Montreux-Chillon fut le premier en Suisse et le deuxième en Europe à fonctionner à l'électricité. Montreux Libre a toujours été à l'avant-garde dans ce Conseil, proposant et appuyant des infrastructures et projets qui allient durabilité, acceptabilité sociale et viabilité économique. Nous maintenons cet esprit et cet engagement au sein de ce conseil.

B. Concernant la Stratégie de Décarbonation

Montreux Libre exprime, par contre, des réserves quant au mandat proposé à une société externe pour élaborer une stratégie de décarbonation de la flotte communale, qui, à notre sens, porte un titre un peu trop ambitieux.... Cette stratégie consiste basiquement à remplacer, étape par étape, les véhicules à moteur carburant par des véhicules à moteur électrique, voire à hydrogène et étudier l'impact écologique de ces changements. Notre commune a récemment renforcé ses ressources internes en recrutant des experts hautement qualifiés en mobilité et en durabilité, en plus de notre délégué à l'énergie, en place depuis de nombreuses années. Ces compétences internes couvrent largement les sept tâches essentielles du cahier des charges pour cette stratégie de remplacement de véhicules communaux, qui a été partagé avec la Commission.

Voici les sept tâches de cette stratégie :

1. État des lieux et contexte – comprendre l'environnement réglementaire et les conditions actuelles.
2. Situation initiale de Montreux – analyse des véhicules actuels et des infrastructures.
3. Description de la méthodologie de l'audit – définir les méthodes d'analyse et d'évaluation utilisées.
4. Impact environnemental du parc dès 2025 – anticiper les effets des changements proposés.
5. Stratégie de renouvellement des véhicules et de l'infrastructure de recharge – planifier les remplacements et les mises à jour nécessaires.
6. Résultats escomptés de la stratégie de renouvellement – prévoir les bénéfices environnementaux et économiques.
7. Planification du renouvellement du parc pour **2037** – établir un calendrier de mise en œuvre. (*Question à la Municipalité : Parlons-nous vraiment de 2037 ?*)

J'insiste : tous ces éléments doivent être à la portée des compétences de nos services communaux, notamment avec les experts récemment engagés. Mandater une société externe pour faire un état des lieux et étudier la situation initiale de Montreux signifierait que nous n'avons pas ces compétences en interne. Or, les compétences de planification doivent obligatoirement exister dans nos services communaux. Si nous pensons ne pas disposer de ces compétences en interne, notre Conseil doit se poser de sérieuses questions.

C. Capacités Internes et Économies de Coûts

En exploitant ces compétences internes, nous pourrions éviter des dépenses superflues de CHF 74'500 allouées pour l'audit et la planification externes. En tant que gardiens des finances publiques, notre responsabilité est de gérer prudemment les ressources de notre

commune, surtout après l'investissement significatif dans l'élargissement de notre personnel.

D. Avantages de l'Internalisation

L'internalisation de ce projet offrirait non seulement une réduction des coûts, mais augmenterait également notre flexibilité et notre réactivité face aux besoins émergents, sans les contraintes d'un prestataire externe. Cela renforcerait les capacités de notre administration municipale, valorisant l'autonomie et l'expertise de nos délégués à l'énergie, la mobilité et la durabilité, ainsi que de leurs adjoints.

Je me permets de noter que les 3 délégués font partie de trois services différents, c'est enfin un projet sur lequel nous pouvons démontrer les capacités transversales de nos services qui sont au cœur de la durabilité. La durabilité est une tâche transversale, prouvons que nous en sommes capables avec ces ressources.

E. Proposition Concrète d'un Amendement

Je propose d'amender les points 3.2.1 et 3.2.2 des conclusions préavis pour retirer du budget le montant de CHF 74'500.00 pour le mandat externe et confier cette mission à nos experts internes, en qui nous avons pleinement confiance pour leur compétence et leur dévouement.

Le texte des conclusions avec l'amendement proposé est le suivant

Conclusions

- 1. d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF ~~1'026'500.00~~ **952'000.00** TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ~~ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules, comme décrits dans le présent préavis ;~~*
- 2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF ~~1'026'500.00~~ **952'000.00** TTC au maximum ;*

F. Appel à l'Action et Conclusion

Je regrette que la discussion sur le budget 2025 n'ait lieu qu'après cette discussion : le budget 2025 est peu plaisant et nous interviendrons également à ce sujet ce soir.

Je sollicite le soutien du Conseil pour cet amendement, aligné sur nos principes de durabilité et de gestion financière responsable. Les contribuables de Montreux attendent de nous une gestion des fonds à la fois prudente et judicieuse. C'est à nous d'agir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président indique que la discussion générale continue, une fois close, il ouvrira la discussion sur l'amendement.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le mandat visant à créer une stratégie de renouvellement pour les véhicules communaux est à saluer. Le cahier des charges inclut un état de la situation en termes de gaz à effet de serre, des recommandations sur les types de véhicules à privilégier ainsi que leur fréquence de renouvellement. Enfin, la commune ambitionne de définir ses besoins en matière de mobilité sur une base rationnelle.

Le préavis inclut aussi le remplacement de 3 véhicules et l'installation de bornes de recharge électriques. Si le remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques permet effectivement de réduire l'empreinte carbone, il est incorrect de parler de « décarbonation ». Les termes « décarbonation », ou « zéro émission », donnent le message trompeur que les véhicules électriques ne produisent pas de CO₂. C'est bien sûr faux, un véhicule électrique génère environ 50% du CO₂ par rapport à un véhicule thermique. Le poids des véhicules est directement proportionnel à l'énergie qu'il nécessite pour le faire fonctionner. Or tous les véhicules de remplacement proposés dans ce préavis sont systématiquement plus lourds que les anciens. Ceci va à l'envers du bon sens, seule une électrification et un allègement du parc de véhicules va vraiment permettre de réduire l'impact environnemental, et aussi de mieux ménager nos routes ainsi que les finances communales.

Enfin, partagé entre un mandat de stratégie de renouvellement qui est positif, contrebalancé par 5 véhicules de remplacement qui ne vont pas dans le sens souhaité, je vais voter neutre sur ce préavis, tel que proposé par la Municipalité et refuser l'amendement proposé.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président mesdames messieurs,

Le groupe socialiste accueille avec plaisir les conclusions du rapport préavis tel que présenté par la Municipalité et refusera l'amendement déposé par le groupe Montreux Libre.

Il s'agit effectivement, sur le montant des études qui nous est présenté, d'un montant somme tout raisonnable et modeste, il a été cité de CHF 74'500.-.

Nous jugeons qu'il est nécessaire de connaître l'état complet de notre parc, de nos besoins et des éventuelles évolutions.

Mme Lauber Fürst l'a cité tout à l'heure, nous avons certes des compétences en interne, compétences que le Conseil, par le bout des doigts, a bien voulu donner à la Municipalité, mais quand je vois l'état de notre commune et les enjeux qui se présentent à nous. Je pense, que pour les délégués à la durabilité et à la mobilité qui viennent d'être engagés, il y a d'autres priorités qui doivent être mises en avant que celles de faire l'état des lieux d'un parc de véhicule.

Je félicite la Municipalité de vouloir donner cette tâche à l'externe pour pouvoir avancer.

M. Yerly l'a cité également, il a beaucoup été question, au cours de ces dernières années, du renouvellement fréquent, très fréquent, trop fréquent peut être, pour certaines et certains d'entre vous, de nos véhicules. Cet état des lieux nous permettra également de le justifier, voire de modifier l'état de renouvellement de nos véhicules, c'est pourquoi je vous invite à refuser l'amendement déposé par Montreux-Libre.

Quant à la prise de parole de nos collègues du PLR, il s'agit de ne pas tout confondre, M. Lepêtre si vous êtes opposé à l'étude qui nous est présentée, vous auriez pu effectuer le travail (mais je sais que les amendements, c'est compliqué) qui a été fait par Mme Lauber Fürst, c'est-à-dire d'amender les conclusions du préavis en demandant d'exclure l'étude et de voter le préavis. Nos équipes d'entretien ont besoin de matériel, de matériel performant pour pouvoir assurer le service public que nous devons garantir au sein de notre commune.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra l'amendement. Avec les experts qui ont été engagés, nous nous demandons encore ce qu'il larguer comme argent en étude. Je pense que nous en serons bientôt à plusieurs millions d'études dans cette commune, qui, dès qu'il y a quelque chose à faire, lance une étude. Je me demande comment vous recrutez les gens, s'ils ne correspondent pas à ce qui est attendu de leur part.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président mesdames messieurs,

M. Büchler, je vous précise que nous sommes en parfaite connaissance de nos possibilités d'outils au sein de ce Conseil, l'amendement était prêt dans nos rangs, mais de bonne collaboration avec Montreux Libre, nous avons compris qu'il n'était pas nécessaire de le déposer.

M. le Président la parole n'est plus demandée pour la discussion générale, j'ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme expliqué lors de la séance de commission, l'électrification de la flotte de véhicules implique de prendre les bonnes décisions sur le type de véhicules et les différentes technologies en fonction des utilisations et de l'infrastructure de recharge. Or nous n'avons pas ce genre de compétences à l'interne des services, aucune compétence en matière électrique, malgré ce qui est sous-entendu par les personnes qui déposent cet amendement. Au niveau du délégué aux mobilités, il n'a pas de compétences en matière de véhicules électriques. C'est la même chose pour le délégué à la durabilité, ce ne sont pas des compétences spécifiques dans ce domaine-là.

Dès lors des experts en la matière sont nécessaires pour nous conseiller et établir une vision à court, moyen et long terme. Par ailleurs, les véhicules seront les deuxièmes plus grands émetteurs de gaz à effet de serre à Montreux, après les bâtiments.

Une planification est donc nécessaire, pour atteindre les objectifs énergétiques de 2040. La stratégie nous permettra d'avoir un objectif réaliste de réduction des émissions au travers de notre parc de véhicules, tout en assurant son fonctionnement et bien entendu le maintien du service public. Je vous remercie et je vous invite au nom de la Municipalité à refuser l'amendement.

M. le Président avant de passer au vote, pour les deux nouveaux arrivés, il n'y a plus de places avec le système de vote, je vous invite à vous installer au deuxième rang. Lors des votes, les votes se feront avec le vote électronique et les deux personnes sans système de vote, voteront à main levée. Nous allons additionner ces votes au résultat obtenu par vote électronique. Cela me semble être la solution la plus simple et si vous souhaitez prendre la parole, merci de lever la main.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si nous lançons les votes et qu'il y a 12 secondes de vide, comment saurons-nous s'ils votent oui, non ou abstention en levant la main ?

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous pourrions peut-être faire voter à bulletin secret les deux personnes qui ne peuvent pas voter électroniquement et nous rajouterons leurs votes avant de donner le résultat. Sinon nous ne saurons pas ce qu'ils ont voté s'ils lèvent juste la main.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président mesdames messieurs,

Je me suis tourné vers ma collègue, nous arriverons à vous dire notre vote, si c'est OUI, nous lèverons la main, si c'est non nous baisserons la main et pour l'abstention nous croiserons les bras.

M. le Président, la proposition de M. Cardinaux me convient, si des conseillers ne sont pas d'accord avec cette manière de faire qu'il prenne la parole.

Personne ne prend la parole, la proposition de M. Cardinaux est validée.

Vote de l'amendement de Mme Lauber Fürst

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF ~~1'026'500.00~~ **952'000.00** TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ~~ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules,~~ comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF ~~1'026'500.00~~ **952'000.00** TTC au maximum ;

VOTE l'amendement est accepté par 47 OUI, 39 NON, 5 ABSTENTIONS.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Matthieu Burkhart (ML)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 20/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. *d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF **952'000.00** TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, comme décrits dans le présent préavis ;*
2. *de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF **952'000.00** TTC au maximum ;*

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 83 OUI, 3 NON, 5 ABSTENTIONS.

7.3 Sur le préavis No 21/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale. (Rapp. Mme Kyong Won Schärer).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'invite chaleureusement tout le Conseil à voter ce préavis. Pour ceux qui n'ont pas encore compris le potentiel de cette carte, ce sera un moyen très simple et pas si onéreux que cela, de montrer simplement que nous sommes montreusiens et de regrouper, avec un simple QR code, des prestations pour lesquelles nous aurons des rabais montreusiens. Par la suite, cela pourrait être étendu à d'autres fonctions, mais il faut commencer par quelque chose, c'est la base, et je vous rappelle que dans le fil de mon postulat « Montreux Pass, gagnant – gagnant », ce Conseil avait accepté le postulat.

Cette carte est une première partie de réponse à mon postulat et, pour rappel, le programme de législature du PLR parlait lui aussi d'une carte habitant Riviera qui allait dans le même sens. Nous y sommes, c'est le début et j'espère que vous accepterez ce préavis et que nous aurons cette carte très rapidement pour pouvoir dire « je suis Montreusien, j'ai le droit à un rabais spécial chez moi ». Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Kyong Won Schärer (DA)

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- pour la création d'une carte habitant digitale et de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 21/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.00 TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale

Vu rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser la création d'une carte habitant digitalisée ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. De porter aux budgets 2026 et suivants, par le compte 620.3158, le montant de la maintenance annuelle de CHF 7'500.- ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 89 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

7.4 Sur le préavis No 25/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman. (Rapp. M. Pablo Menzi).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs

Je prends la parole au nom de Montreux Libre, pour exprimer notre soutien total à ce préavis. Nous tenons à féliciter les services communaux pour l'excellent travail accompli dans la planification de la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman.

Nous soulignons l'importance cruciale d'une maintenance proactive, pour assurer le fonctionnement continu de ces installations : ceci est essentiel pour la sécurité de notre communauté !

Je vous remercie de votre attention

M. Pablo Menzi (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 25/2024 de la Municipalité du 27 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales attendues ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. de transférer et clôturer le compte d'attente No 9139.140 « Paravalanche Verraux-Jaman » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Arrivée d'une conseillère

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 90 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, puis je corriger mon vote, je me suis trompé de bouton ?

M. le Président

Nous ne pouvons pas corriger le vote, mais nous avons noté officieusement que le préavis a été accepté à l'unanimité.

7.5 Sur le préavis No 27/2024 relatif au budget ordinaire pour 2025. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

Mme Laurence Sierro (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une correction à faire sur mon rapport en p. 8, une coquille s'est glissée trois paragraphes avant la fin, la phrase « un poste de 0.6 EPT a été créé au service de l'urbanisme et des travaux à la suite du déménagement » il faut comprendre « à la suite de la décision du déménagement du service de l'urbanisme à l'ancien hôpital ».

M. le Président

Je vous propose de procéder comme suit, en conformité avec l'art 150 du règlement :

Premièrement, j'ouvrirai la discussion générale du budget et du rapport de la commission des finances.

Ensuite, nous passerons en revue chacun des 8 chapitres principaux des comptes. La discussion sera ouverte pour chaque chapitre.

Les amendements acceptés en commission des finances ou déposés ce soir seront discutés et votés directement lors de la revue des chapitres y relatifs.

Pour terminer, avant de passer au vote final des conclusions du préavis, la discussion sera ouverte pour une dernière prise de parole pour les groupes qui le souhaitent.

Y'a-t-il des oppositions à cette manière de procéder ?

J'ouvre la discussion générale sur le budget 2024.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe DA acceptera le budget proposé par la Municipalité, notre groupe juge en effet les charges raisonnables au vu des recettes escomptées. Nous espérons qu'à l'avenir les produits pourront être augmentés, comme, par exemple avec un taux d'imposition plus élevé, car c'est aujourd'hui la cotisation la plus sociale que nous connaissons. Tout cela afin

de pouvoir investir plus grandement dans les prestations aux habitantes et habitants les plus précaires de la commune.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Les années passent et, comme toujours, de nombreuses heures, peut-être pas assez, ont été consacrées à réfléchir aux entrées et dépenses du ménage communal. Notre Commune est forte d'une renommée mondiale sur laquelle il faut veiller. Ceci a un prix, mais qui ne doit pas se faire au détriment de nos citoyens.

Cette année, pour la première fois, depuis très longtemps, il nous a été présenté un budget avec une marge d'autofinancement négative. Cela soulève une question fondamentale : comment accepter un tel budget ? Notre responsabilité, en tant que conseillère et conseiller, est de veiller à un budget équilibré et pérenne.

Que ferons-nous si des imprévus majeurs ou des dépenses exceptionnelles surgissent ? Même si notre commune bénéficie toujours de revenus liés aux impôts sur les successions, il faudra peut-être oublier un jour cette manne, car elle n'existe pas dans la plupart des communes !

Le groupe UDC constate, avec regret, que ce budget ne prévoit pas d'économies substantielles, comme nous pouvions l'espérer. Les augmentations de salaires, qui dépassent de loin les standards du secteur privé, donnent toujours lieu à des discussions. Souvent il est trop peu expliqué que la commune demeure particulièrement généreuse dans la participation aux déductions sociales. Par exemple, le 2e pilier, où les employés bénéficient toujours d'un plan de prévoyance en primauté de prestations. Notre Canton est d'ailleurs l'avant-dernier à maintenir ce système.

D'autre part, nous attendons avec impatience la présentation des études en cours concernant le personnel communal. Ce dossier crucial concerne directement l'utilisation de l'argent des contribuables et doit être traité avec la plus grande rigueur.

L'année 2025 risque d'être bien particulière, que nous réserve-t-elle ? Dans un contexte géopolitique instable, la conjoncture économique n'évoluera peut-être pas favorablement ! Les recettes fiscales annoncées ne risquent-elles pas d'être surévaluées ?

Les seules rentrées potentielles en hausse pourraient provenir des transactions immobilières, stimulées par la baisse des taux hypothécaires...

Le groupe UDC aurait préféré voir une marge d'autofinancement positive, ce qui rendrait plus aisé le ménage commun annuel de la Commune.

Avant de conclure, je tiens à remercier tous les participants et les membres de la COFIN, pour la qualité des échanges et l'écoute lors des séances de commission.

M. Romain Moracchini-Villard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Le groupe des Vert·e·s acceptera le budget qui nous a été présenté.

Alors oui, il y'a des points sur lesquels nous devons être extrêmement vigilants : le budget proposé présente un déficit de CHF 4,1 mio et la marge d'autofinancement est négative à hauteur de CHF 970'000. Cela étant dit, le déficit projeté pour 2025 est moindre que ce qui a été présenté par la Municipalité dans ses budgets 2021 à 2024. De plus, même si une marge d'autofinancement négative est une situation qui nécessitera toute notre attention, il faut apprécier cet élément dans la globalité de la situation financière de la commune. Ce qui est important c'est de mesurer la capacité de la commune à financer les investissements en cours.

Étant donné qu'avec une marge d'autofinancement négative, il faudra avoir recours à l'emprunt pour le financement de tous les investissements, se pose alors la question de la capacité de la commune à emprunter. Notre commune, aussi bien en absolu qu'en comparaison cantonale, présente de très bons indicateurs financiers (comme par exemple pour la quotité de la charge financière et les taux d'endettement), qui la positionnent avantageusement pour faire face au service de la dette, surtout dans un contexte de baisse des taux.

Sur la base de ces indicateurs, et tant que la situation d'une marge d'autofinancement négative ne devient pas chronique, il n'existe pas de raison de s'en inquiéter, en tout cas dans le cadre de ce budget.

De plus, je tiens à rappeler que le budget que nous validons ce soir est avant tout un plafond de dépenses, soit une autorisation maximale de dépenses, octroyée à la Municipalité. Si nous mettons en perspective les exercices comptables passés avec les budgets associés précédemment votés, force est de constater que la Municipalité a globalement utilisé cette autorisation de dépenses raisonnablement et consciencieusement. Par exemple, alors que les budgets approuvés en 2021, 2022 et 2023 étaient déficitaires, les comptes de ces mêmes années furent bénéficiaires.

Encore plus important, le budget présenté permettra de maintenir la qualité des prestations à la population. La commune doit pouvoir continuer à investir dans l'avenir, pour ses résidentes et résidents. Attirer des ménages fiscaux élevés nécessite une amélioration des services offerts (éducation, culture, sport, administration). Si la commune est perçue comme sous-équipée ou incapable de maintenir un haut niveau de services, cela nuira à son image, à son attractivité globale, et à sa capacité à inciter de nouveaux ménages, à potentiel fiscal intéressant, à venir s'installer sur notre territoire et ainsi donner de meilleures perspectives de rentrées fiscales.

Toutefois, nous ne voulons pas non plus tomber dans un excès de confiance qui pourrait s'apparenter à de la naïveté. Nous accepterons donc ce soir le budget tel que présenté, mais nous resterons très attentifs aux résultats de l'exercice 2024, sur la base du budget 2024 que nous avons voté il y a une année.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

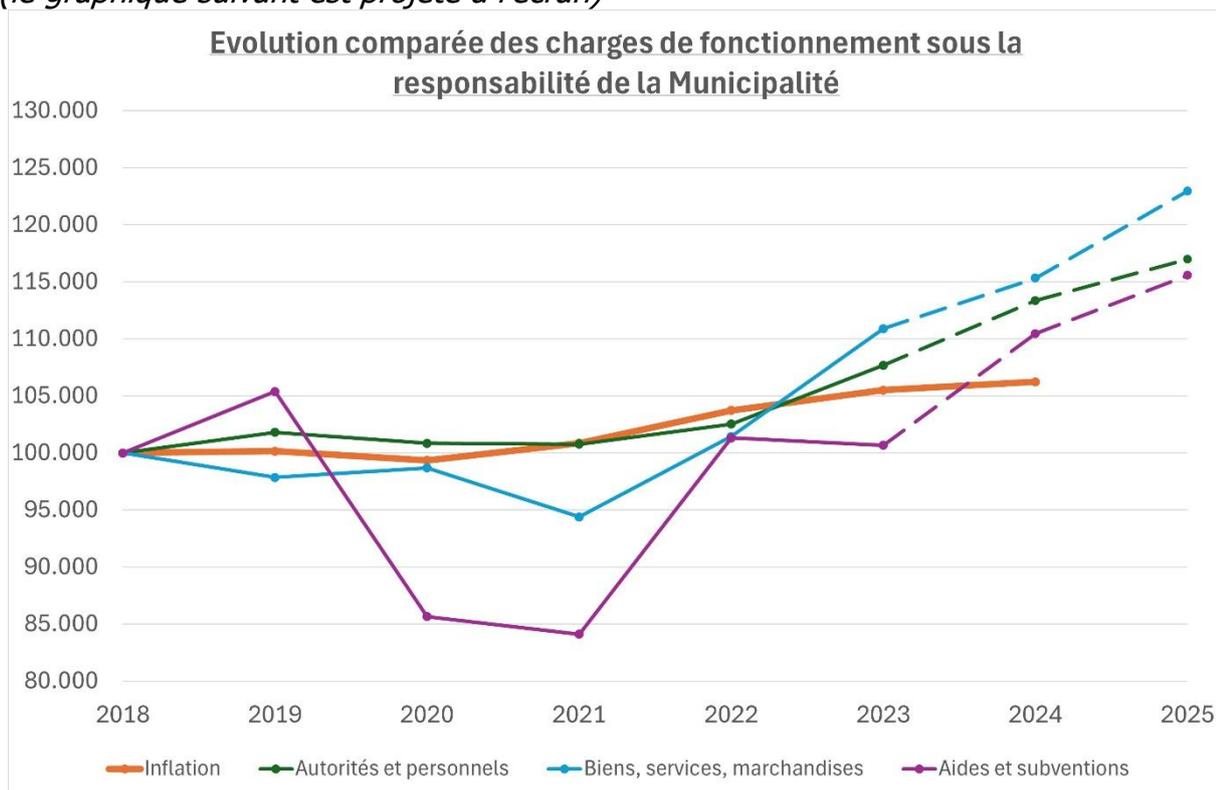
Le groupe PLR est très inquiet et préoccupé par la situation financière de notre commune.

Le budget 2025 prévoit une marge d'autofinancement négative de CHF 1 million.

Cela signifie que nous devons emprunter, pour payer une partie des salaires de nos employés communaux et que nous ne pouvons assumer ni la dette actuelle de près de CHF 100 millions, ni le financement des investissements de l'ordre de CHF 300 millions prévus ces 10 prochaines années.

La marge d'autofinancement négative résulte de la progression de nos charges.

(le graphique suivant est projeté à l'écran)



Ce tableau vous présente l'évolution des charges de fonctionnement sous la responsabilité de la Municipalité avec une base 100 en 2018.

Nous pouvons constater une bonne maîtrise des charges jusqu'en 2022. Dès les comptes 2023, elles évoluent de manière inquiétante.

En comparaison avec les comptes 2022, le budget 2025 prévoit une augmentation, sur 3 ans :

- de près de 25% pour les biens, services et marchandises, et
- d'environ 15% pour « Autorité et personnels » et « aides et subventions »

Alors que l'inflation progresse dans le même temps d'environ 3%.

L'évolution de ces trois postes, qui représentent un total de dépenses d'environ CHF 100 millions, implique une augmentation de nos charges d'environ CHF 15 millions depuis 2022 qu'il faudra financer. Cela représente environ 15 points d'impôt.

L'évolution des recettes de fonctionnement ne suit malheureusement pas la même courbe. Pour rappel, les recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune ont baissé en 2023.

La Municipalité explique cette tendance par la seule présence de AirBnB qui mobilise des appartements sur Montreux au détriment de contribuables. Sans minimiser cette question, nous estimons que les principales raisons sont à trouver dans les délais nécessaires aux développements d'un PaCom (bientôt 5 ans depuis la décision du TF) et des parcelles Held et de l'ancien hôpital (15 ans depuis la confirmation du transfert des soins à Rennaz).

Cette tendance stagnante, voire négative des revenus, est également propre à Montreux. La situation au niveau du Canton est bien meilleure.

Pour terminer cet inquiétant tableau, notre commune bénéficie, depuis de nombreuses années, d'importantes recettes en provenance de l'impôt sur les donations et successions. Ce sera encore le cas en 2024.

Selon l'information du Canton, qui a connaissance de la fortune de nos citoyens, cette source de recettes devrait diminuer sensiblement dans les prochaines années.

S'il fallait un élément complémentaire pour nous en convaincre, l'impôt sur les successions représente pour notre commune jusqu'à plus de 30% des impôts sur le revenu et la fortune alors que ce ratio est de 3% au niveau du Canton.

En séance de Cofin, j'ai déposé deux amendements qui demandent en substance une maîtrise de nos dépenses. Ces derniers sont considérés comme irrecevables au niveau de la forme.

Le groupe PLR en prend bonne note et n'a ainsi d'autres choix que de refuser ce budget qui présente une nouvelle fois une progression démesurée de nos dépenses par rapport à celle de nos recettes.

Je vous remercie pour votre attention.

Arrivée d'un conseiller.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans ce plénum, dans ce Conseil, les années se suivent et se ressemblent. Le budget de la commune est bien tenu, avec prudence, des amendements irrecevables sont déposés en commission et il existe une volonté déclarée d'une partie de ce plénum de réduire le salaire réel des employés communaux en leur refusant l'indexation. Décidément, chers collègues, je pourrais garder ce début d'intervention pour chaque année au rythme où nous allons.

J'aurais pu ajouter aussi, qu'au lieu de travailler et de déposer des amendements en plénum, certains se bornent à refuser tout simplement le budget, je ne pense pas que ce soit responsable, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans les discussions.

Pour mémoire, le budget n'est pas une situation de la commune à un moment T, c'est une prédiction, voire un pari sur l'avenir, prudent, incluant systématiquement des efforts pour contenir les coûts ces dernières années.

La Municipalité n'a jamais mis en danger, ces dernières années, les prestations offertes à la population. En réalité c'est l'inverse, depuis le budget de l'année passée beaucoup de choses se sont passées, je ne vais pas les lister, mais je peux en citer une ou deux : la subvention pour les transports publics a augmenté, les travaux du 2m2c se poursuivent toujours au rythme prévu, la commune a engagé des délégués durabilité et mobilité. Les comptes 2023 ont été largement plus positifs que le budget. Certes pour 2025 la marge d'autofinancement est négative, mais rappelons deux faits : le refus de ce Conseil communal du préavis sur la taxe forfaitaire déchet ou encore l'acceptation de la nouvelle révision partielle des statuts de l'association de commune Sécurité Riviera, qui ont des conséquences négatives sur ce budget 2025 : sans ces deux éléments, la marge d'autofinancement serait meilleure.

Comme rappelé en commission, depuis 2011, il a été en grande partie possible d'atteindre l'équilibre financier en vidant massivement les fonds de réserves de la commune, sous une majorité de droite à la Municipalité comme au Conseil communal.

L'examen prudent de la Municipalité actuelle est donc nécessaire pour éviter de refaire les mêmes erreurs. Enfin, vous venez d'entendre l'inquiétude de certains commissaires sur l'avenir financier de notre commune, c'est légitime d'être inquiets et je pense que c'est en étant inquiets et ambitieux que nous pouvons travailler sur un budget et des investissements, mais cette inquiétude doit se baser sur des faits et non sur des extrapolations abusives.

Que M. Gay produise une annexe sur l'évolution des charges est intéressant, mais le serait probablement davantage si le graphique ne se bornait pas à comparer des pommes et des poires.

Les comptes sont comparé au budget, en choisissant une période entre 2018 – 2025, sans remonter plus loin. Ce n'est pas sérieux pour justifier d'une forme d'alarmisme, rappelons

que le COVID et les crises de ces dernières années ont entraîné de grosses fluctuations, qui ne sont en rien représentatives d'une période dite « normale » d'évolution des charges et des recettes.

Intégrer l'inflation comme une variable au milieu des biens services et marchandise ou des subventions n'a aucun sens. Le groupe socialiste vous invite, à l'unanimité, à soutenir le budget, respectivement à refuser d'éventuels amendements qui viseraient à réduire le salaire réel du personnel communal.

M. Frédéric Willemin (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues,

Montreux Libre remercie les services de la Municipalité pour le travail effectué et pour la qualité des documents présentés et des réponses apportées lors des séances de la Cofin.

Montreux Libre sera très partagé quant au vote du budget 2025.

Le budget 2025 de notre commune, tel qu'il est présenté, soulève de nombreuses préoccupations. La marge d'autofinancement est négative et la Municipalité indique, dans son communiqué de presse, que la Commune poursuit ses efforts destinés à maîtriser les coûts, notamment en limitant les investissements au strict nécessaire.

Lors des séances de la Cofin, Monsieur le Syndic a répété que Montreux n'est pas une commune riche. Or, la Municipalité dépense comme si notre commune l'était, sans prendre en compte la réalité de nos finances et la situation économique. Que se passera-t-il lorsque nos recettes extraordinaires, telles que les impôts sur les successions et donations se tariront ? Aucune mesure n'aura été prise à temps pour réduire les charges d'exploitation, qui elles croissent constamment.

La formule « La maison brûle et la Municipalité regarde ailleurs » convient parfaitement à la politique budgétaire de notre Commune.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas faire long car M. Pilloud a dit tout ce que je voulais dire.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me suis longtemps interrogé pour savoir ce qui se cache derrière une question que je considère comme fondamentale et qui, selon moi, divise les partis de droite et de gauche, du moins selon les nombreuses discussions que j'ai l'occasion d'avoir avec mes meilleurs amis de sensibilités socialistes.

« On ne gère pas une commune comme on dirige une entreprise. »

Cela m'a toujours interpellé car je n'ai jamais compris pourquoi.

Ceux qui me connaissent un peu savent que je suis un entrepreneur dans la vie mais aussi et surtout un entrepreneur dans l'âme.

Dans le cadre professionnel mes journées sont faites de choix, d'arbitrages et de prises de décisions, dans le but d'optimiser les revenus de mon activité tout en diminuant, autant que faire se peut, les charges.

Ceci dans le respect profond de mes collaborateurs et de leurs conditions de travail.

Jusqu'à-là je n'arrive toujours pas à comprendre pour quelles raisons on ne peut pas gérer une commune comme on dirige une entreprise. Il me semble que mon objectif quotidien est pourtant louable.

Mais en approfondissant un peu la réflexion je me rends bien compte qu'il y a un point de discordance. À la fin de l'année on tire le bilan de l'entreprise avec l'objectif de réaliser un bénéfice, pourquoi pas de distribuer des dividendes.

Ah oui là je comprends que cet objectif n'est pas partagé entre le monde de l'entrepreneuriat et la politique publique, bien sûr !

Mais si je vous proposais de transformer les mots bénéfice, profit et dividendes par : service public, aide et subvention, ne verriez-vous pas apparaître une possibilité de réconciliation sur ce point ?

J'en suis maintenant convaincu. Non seulement nous pouvons, mais nous devons gérer notre commune comme nous dirigerions une entreprise.

Tout en ayant le courage de faire des choix, des arbitrages et des prises de décision, reprenons la maîtrise de nos charges, agissons stratégiquement pour augmenter nos revenus, continuons à garantir à nos employés communaux de bonnes conditions de travail, mais sans pour autant leur octroyer des avantages qui ne seraient même pas imaginables dans le secteur privé. Et surtout, ayons la sagesse de suivre un principe basique qui veut qu'on ne peut dépenser que l'argent que nous avons su gagner.

Si nous en sommes capables, de la même manière qu'une entreprise réaliserait son bénéfice, nous garantirons à notre commune un service public de qualité, des aides et des subventions sur le long terme.

Au sein du groupe PLR, c'est là qu'est notre inquiétude, le long terme. Nous sommes à un point de bascule. Soyons capables de dire stop à cette fuite en avant et à l'augmentation déraisonnée de nos charges.

En tant qu'élu responsable et conscient des réalités, je ne peux pas me résoudre à voter en faveur du budget qui nous est présenté ce soir. Et l'ensemble du groupe PLR en fera de même.

Oui mais alors que faisons-nous, me direz-vous. Et vous aurez raison !

Notre groupe propose une mise en action dans le sens des valeurs dont je vous ai fait part. Ceci a déjà commencé par le dépôt d'amendements en commission qui, certes, n'auraient pas changé du tout au tout le budget 2025, mais qui démontreraient pourtant une prise de conscience et une capacité à agir. Ensuite par le développement d'autres objets qui seront présentés en 2025 et je que vous invite à soutenir le moment venu.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est toujours intéressant quand nous avons le droit de la part de la droite de l'hémicycle à des cours, tant de finance que d'économie ou de gestion d'entreprise. Je crois cependant qu'il faut relativiser, nous avons des gestionnaires de chacun des côtés de la table, que ce soit auprès de la Municipalité ou dans les rangs de ce plénum et nous avons des gestionnaires de gauche ou de droite.

Il y a une tradition ou une théorie qui circule beaucoup à droite, c'est qu'il n'y a pas de gestion de gauche ou de gestion de droite, mais qu'une bonne ou une mauvaise gestion.

C'est à mon sens un peu simpliste, Mesdames et Messieurs, il y a une gestion qui est faite pour l'autre, pour le service public, pour la qualité des prestations qui sont distribuées et dévolues à notre population et il y a des gestions qui sont dévolues à réaliser des bénéfices, distribuer des dividendes, respectivement à se faire vivre d'abord soit, ensuite les siens et après les copains.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, sur l'année 2024, je crois que toutes et tous nous devons le concéder, la gauche, dans son ensemble, que ce soit par sa représentation

majoritaire à la Municipalité ou par certaines et certains de ces membres au sein du plenum, ont essayé de trouver des solutions.

Nous avons par exemple proposé l'introduction d'une taxe déchet, respectivement la suppression d'une subvention liée à la taxe déchet, elle était demandée par la droite, cette suppression et a été sabotée par la droite. C'est CHF 2,3 millions d'entrées supplémentaires qui auraient pu être inscrits au budget 2025. Mesdames et Messieurs les conseillers PLR vous l'avez demandé, puis vous l'avez saboté.

Ensuite, cela venait du plénum, en l'occurrence de ma voix, nous avons demandé à ne pas donner un blanc-seing à l'ASR en acceptant la modification des statuts le mois passé, modification des statuts qui était discutable si nous pouvons dire, pour un montant de CHF 400 mille. Cela fait 2,7 millions sur deux décisions que vous n'avez voulu ni épargner, ni taxer davantage.

Cela fait CHF 2,7 millions, le budget serait certes resté déficitaire, mais de manière plus faible et la marge d'autofinancement elle, éclaterait du côté positif.

Ne pas accepter le budget Mesdames et Messieurs, c'est irresponsable, il y a un moment donné où je crois qu'il faut arrêter de faire des clivages sur la gauche et sur la droite, travaillons en COFIN, travaillons et venez en COFIN avec des amendements qui sont recevables, cela fait 3 ans d'affilée que nous vous disons que la manière de déposer les amendements que vous auriez souhaité n'est pas faisable, alors oui cela nous aurait pris du temps ce soir si vous aviez amendé ligne par ligne ce que vous souhaitiez faire, mais c'est possible, cela demande juste du travail.

A un moment donné, dire que nous n'avons pas le temps et l'énergie de faire le travail et que nous sommes des bons gestionnaires et nous refusons un budget déficitaire, ce n'est pas responsable.

Je vous invite à accepter le budget tel que présenté par la Municipalité.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est un choix difficile, je souhaite partager mon parcours de réflexion, j'apprécie beaucoup et je respecte le travail de notre Municipalité, je sais qu'il s'agit d'un travail énorme de faire ce budget. J'estime que le budget est quand même bien tenu vu les circonstances. De l'autre côté, j'observe que nous, j'inclus notre Conseil, nous rajoutons de plus en plus de demandes, nous avons une liste de vœux et quelquefois j'ai l'impression que cette commune est utilisée comme un self-service dans lequel nous oublions qu'il y a une caisse à laquelle il faut payer à la sortie et cette caisse c'est le contribuable.

Quelquefois nous avons tellement envie d'être bien, brillants, compétents, partout et plaire à tout le monde, nous venons par la porte de derrière en souhaitant des impôts déguisés, nous souhaitons augmenter les taxes, telle que la taxe poubelle par exemple, c'était un impôt déguisé.

Pour moi le choix est difficile ce soir, je suis conseillère communale depuis 2011, je me souviens, au début de ma carrière dans ce Conseil, que nous avions encore une très belle trésorerie et j'ai à chaque fois levé la main quand il fallait dépenser. Aujourd'hui la trésorerie n'est plus là et, à chaque fois, je réfléchis, si je lève la main, est-ce que nous dépenserons de nouveau CHF 75'400.- pour une étude, alors que nous avons des gens très bien payés qui peuvent la faire, moi je dis non.

Ce sont des décisions que nous devons prendre au sein de ce Conseil si nous voulons un équilibre financier dans cette commune, nous devons être raisonnables, pour les défis qui nous attendent. Je vais m'abstenir pour ce budget, car j'estime qu'il est bien, mais qu'il y a un travail que nous devons faire toutes et tous.

M. Christophe Lombardo (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme nous sommes dans des discussions de gauche et de droite sur l'économie, il y a une différence fondamentale entre la société privée et notre commune, c'est que, dans notre commune, les revenus sont plus ou moins fixes, ce sont nos impôts. Nous pouvons faire en sorte d'augmenter les revenus et tant mieux ! Ceci dit, notre point de vue, de ce côté de l'hémicycle, comme dit ce soir, c'est que nous ne dépensons pas ce que nous n'avons pas. Nous recevons et dépensons ce que nous avons.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite quitter cet échange un peu binaire « gauche-droite » et me pencher sur les inquiétudes de nombreux citoyens qui n'arrivent pas à boucler leur budget personnel et familial. Notre commune doit faire preuve d'exemplarité dans la maîtrise des dépenses, pas seulement pour la beauté de l'art, pas seulement pour ressembler à des entreprises, mais surtout par respect par rapport à ces contribuables qui doivent compter aussi serré chaque mois. Nous ne devons pas concourir à terme à l'inflation et augmenter leurs dépenses avec des augmentations d'impôts. Il n'y a pas que des ultras riches qui paient des impôts, c'est le pire comportement imaginable alors que les assurances augmentent, les loyers atteignent des sommets, notamment dans notre région.

Au vu de l'augmentation trop rapide, à nos yeux, de nombreux postes de dépense, nous renonçons à amender massivement ce budget, nous préférons ne pas accepter cette version et demander à la Municipalité, en toute connaissance de cause, de revenir au plus vite avec une version corrigée et plus raisonnable des dépenses.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Beaucoup de choses ont été dites que je ne souhaite pas répéter. En ce qui concerne la Municipalité, puisque la question a déjà été abordée, nous vous recommandons d'accepter ce budget qui a été longuement travaillé. J'ai eu l'occasion de le dire dans la commission, nous avons beaucoup impliqué les chefs de service en ajoutant une étape supplémentaire dans les versions successives de budget que nous présentons V1, V2, V3, V4. Il y avait une étape supplémentaire, tout un travail effectué par les chefs de service, en rendant attentifs au fait qu'à Montreux si la situation est assez favorable, c'est dû à des revenus exceptionnels, grâce à l'impôt sur les donations et successions.

Une partie de ce plénum souhaite faire comme si nous n'avions pas ces revenus exceptionnels. C'est cela le débat. La Municipalité, contrairement à ce qui a été dit ne regarde pas ailleurs. J'ai eu l'occasion de le dire en commission, nous sommes conscients que, si cette source de revenu se tarit, nous serons en difficulté, mais pour le moment elle existe encore.

Comptes après comptes, nous voyons dans les chiffres que nous faisons des bénéfices et que la marge d'autofinancement est positive.

Tout ce que vous avez dit pour justifier un refus de budget, ce serait juste si vous étiez en train de lire les comptes. Mais si vous allez lire les derniers comptes que nous vous avons présentés, ils étaient positifs.

Vous pouvez inviter la population, la fonction publique, ce Conseil à plus d'austérité, puisque, effectivement comme l'a dit une conseillère, c'est vous qui acceptez les dépenses préavis après préavis. Mais il faut aussi être conséquent le reste de l'année.

Voilà pourquoi nous pensons que ce n'est pas le moment d'inviter tout le monde à une politique d'austérité, puisque l'argent est encore là. Comment voulez-vous expliquer à la

population qu'il faut couper un peu partout, alors qu'au moment des comptes, nous faisons de larges bénéfices ? C'est cela qui est en jeu, après vous ferez un choix, pas seulement de budget, mais du message que vous faites passer à la population. C'est cela qui est en jeu dans la discussion de ce soir.

Si nous vous présentions des comptes déficitaires, je comprendrais ces discours de refus ou d'inquiétude, mais nous vous présentons le budget.

L'inquiétude, la Municipalité en a aussi conscience. Cela vient du fait qu'effectivement, peut-être un jour, l'impôt sur les successions, les donations qui, à Montreux, certaines années, se montent à 30% de nos revenus, alors qu'ailleurs c'est en général 3% en moyenne, pourrait disparaître. Cet impôt, nous pouvons imaginer qu'un jour cela s'arrêtera, mais en attendant il est toujours là et vous ne pouvez pas faire comme s'il n'existait pas.

Voilà pourquoi la Municipalité, tout en ayant conscience de cette fragilité, vous invite à accepter ce budget qui a été travaillé, compté au plus juste en fonction de la situation telle qu'elle est et non telle qu'elle est fantasmée.

La parole n'est plus demandée pour la discussion générale, la discussion est close.

M. le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 1 – Administration générale pages 21 à 34

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 2 - Finances, pages 34 à 38

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3 - Domaines et bâtiments, pages 39 à 52

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4 - Travaux, pages 53 à 66

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5 - Instruction publique et cultes, pages 67 à 72

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6 - Police : pages 73 à 75

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7 - Sécurité sociale, pages 76 à 81

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite déposer un amendement pour la ligne budgétaire 700.3655.04 - Prestations complémentaires communales.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Considérant :

- que ma simple question écrite déposée le 25 septembre 2024 a mis en évidence plusieurs problématiques concernant la légalité et la gestion de cette aide, notamment l'absence d'approbation formelle du règlement de 1973 et le manque de transparence sur les modalités de calcul ;

- que la réponse municipale à ma simple question a confirmé qu'un préavis de révision était nécessaire et sera présenté en 2025, mais n'a pas apporté de garanties immédiates quant à la légalité et à l'encadrement actuel de cette aide;
- que mon intervention du 13 novembre 2024 a souligné une augmentation incontrôlée des charges de cette ligne budgétaire, ainsi qu'une confusion créée par le changement de dénomination de cette aide et un manque de clarté quant à son application;
- que les charges pour cette ligne budgétaire se montaient à 230'790 francs en 2021, et qu'elles augmentent brusquement de 21 % en seulement deux ans pour atteindre 280'000 francs en 2025 sans aucune explication ni remarque de la municipalité ;

Le groupe UDC propose l'amendement suivant : ramener le montant prévu pour la ligne budgétaire 700.3655.04 dans le projet de budget 2025 à 231'790 francs, soit le montant réel des charges constatées en 2021.

Je me tiens volontiers à disposition pour plus d'éclaircissements à qui le demandera. Je précise que cet amendement concerne le futur et que ces aides pour 2024 ont déjà été distribuées et que le Noël de l'amitié auquel notre président a participé a aussi été pris sur ce fonds, donc cet amendement est pour le futur.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je dois dire à titre personnel que je suis particulièrement choqué de l'amendement déposé par notre collègue M. Luder ce soir. Je pense que ce n'est pas dû à de la méchanceté, mais à de la mauvaise compréhension de la situation et de ce que représentent les prestations complémentaires communales sur notre territoire. Effectivement ce sont CHF 280'000.- qui sont mis au budget, effectivement c'est un budget qui augmente d'année en année. S'il augmente d'année en année, M. Luder, c'est simplement parce que le nombre de nos concitoyennes et concitoyens en situation AVS, au bénéfice des prestations complémentaires cantonales augmente parce que notre population, particulièrement notre population âgée se précarise. M. Luder, ce sont vraiment des personnes qui sont dans des situations de quasi-précarité qui ont le droit aux prestations complémentaires communales, ce sont des gens que j'ai pu voir en bénéficier dans mon entourage. Plusieurs personnes, ici, la connaissent, typiquement ma grand-maman, qui avait travaillé toute sa vie ici, qui était veuve depuis 25 ans, qui avait une retraite misérable et qui bénéficiait de ces prestations complémentaires communales, c'est sauf erreur un montant de CHF 40.- par mois, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela peut faire. Quand on est, M. Luder, en EMS - et j'espère que nous vivrons toutes et tous assez longtemps pour y finir - quand on est en EMS et que les prestations complémentaires cantonales financent notre séjour en EMS, il nous laisse de l'argent de poche qui se monte à CHF 175.- par mois. Typiquement, avec les prestations complémentaires communales c'est CHF 40.- de plus et je crois que c'est quelque chose que notre commune peut et doit faire. Personnellement je suis très fier que cette ligne budgétaire existe et je vous invite avec véhémence à refuser l'amendement déposé.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions sur le chapitre avant de passer à l'amendement de M. Luder, ce n'est pas le cas, il ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Büchler, une partie de vos propos semblent erronés. M'occupant de deux curatelles de personnes résidant en EMS, je connais le montant de l'argent de poche dont vous parlez, il

est de CHF 275 par mois. De plus, si vous aviez pris la peine de lire la documentation lacunaire de cette aide, vous sauriez que le règlement précise que les personnes qui sont en EMS n'y ont pas droit. Vous avez donc déjà faux sur ce premier point. Ensuite, je ne parle pas de supprimer cette aide, mais bien de la revoir, et d'ailleurs la Municipalité, après 50 ans d'obscurité, a soudainement retrouvé la vue et se dit qu'un préavis est nécessaire, parce que rien n'est clair dans la manière de gérer cette aide. J'ai demandé, il y a deux semaines, le règlement d'application sous LInfo, je ne l'ai toujours pas reçu. C'est un document qui doit être classé et qui doit être retrouvé en quelques secondes. À chaque fois que je demande quelque chose se rapportant à cette aide, les documents sont lacunaires, n'existent pas ou tardent à me parvenir. Ce que je veux, ce n'est pas qu'elle soit supprimée, mais que nous sachions vraiment comment elle est calculée. De plus, cette aide est déduite des prestations cantonales si je me réfère au règlement de 1973 que la Municipalité dit appliquer actuellement, alors qu'il y a une version de 1967 qui, elle, avait été votée par le Conseil. Donc c'est encore plus confus, le but n'est pas de supprimer ou de ne pas apporter d'aide, mais je n'ai pas envie non plus que la commune se substitue à l'État si c'est lui qui est censé donner la même somme de prestations complémentaires, étant donné que l'une et l'autre s'annulent mutuellement.

Je ne comprends pas le montage de cette aide, c'est pour cela que je demande uniquement de rapporter à la somme demandée en 2021. Je pense que ce n'est pas trop demander, je ne demande pas la suppression, je demande une révision et qu'elle arrive vite et que nous comprenions enfin comment cela fonctionne.

M. le Président

Avant de passer la parole à Mme Pellet, j'attire votre attention, M. Walther m'a indiqué un article du règlement que j'ai parcouru et qui s'applique dans ce cas-là, c'est « *l'Art. 153 Modification d'un poste du budget*

La Municipalité et la commission des finances doivent se prononcer sur tout amendement au budget portant sur la suppression d'un poste, la création d'un poste nouveau ou la variation de plus de 10% d'un poste existant. »

Cela veut dire que cette discussion aurait pu avoir lieu en COFIN, mais elle n'a semble-t-il pas eu lieu, si nous appliquons le règlement votre amendement n'est pas valable.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En réponse aux éléments apportés par M. Luder, je voudrais signaler qu'il n'y a rien qui oblige à avoir un règlement à ce sujet, nous pouvons avoir des prescriptions municipales, des éléments qui ont été votés par la Municipalité, cela fait partie de ses compétences, mais nous ne sommes pas du tout obligés d'avoir un règlement.

Cela dit, effectivement il y a eu probablement des tentatives de règlement, puisque, en 1963 déjà, il y a eu des éléments qui allaient dans ce sens et que nous retrouvons dans les archives, ainsi que ce règlement de 71-72 qui n'a jamais été validé par le Conseil communal. Par conséquent, en ayant demandé un avis juridique, je constate que formellement l'avis juridique dit que ce texte datant probablement de 71-72 n'a jamais été adopté ni par la Municipalité, ni par le Conseil communal de l'époque, l'avis juridique déduit formellement que ce document n'est pas en vigueur. Cependant nous constatons aussi que ce document comme tel est appliqué par les services communaux depuis plus de 50 ans, chaque année les montants correspondants sont inscrits au budget SFJ, la ligne budgétaire signalée « 700.3655.04 - Prestations complémentaires communales » est votée par le Conseil. Les membres du Conseil ne peuvent donc pas, dès lors, ignorer l'existence de cette aide qu'ils ont indirectement approuvée à longueur d'années. Par ailleurs et surtout, on relève

qu'une telle application, répétée et constante, d'un même texte pendant un laps de temps aussi long, peut être considéré comme une pratique constante ayant la valeur d'une règle de droit au sens de la jurisprudence. Le versement d'une telle aide, favorable aux administrés, ne contredit d'ailleurs, aucun autre règlement communal ou texte de droit supérieur ; en ce sens par rapport à ce que dit M. Luder, il n'y a pas superposition ni de remplacement d'une aide communale qui devrait être prise en charge par le Canton. Autrement dit, bien que non voté, ce texte, au sens de l'avis juridique, est devenu applicable via la pratique constante et non contestée par le Conseil, ni par quiconque.

Il en découle donc que nous devons continuer à appliquer cette aide jusqu'à sa révision éventuelle s'il y a une demande d'établissement d'un règlement. La procédure actuelle qui est appliquée est dans les conditions d'octroi, mais pas dans un règlement : il faut être au bénéfice d'une décision favorable d'octroi des prestations complémentaires cantonales, nous devons être domiciliés sur le territoire communal depuis 5 ans au moins pour les Suisses, domiciliés depuis 10 ans au moins pour les étrangers ; pour les résidents d'EMS, cela a été dit, ils sont exclus. Actuellement nous avons près de 500 bénéficiaires qui reçoivent cette aide de CHF 40.- par mois pour une personne et de CHF 60.- pour un couple. Cette aide a explosé ces dernières années, probablement aussi par rapport à ce qu'a dit M. Mark, la situation devient de plus en plus délicate, il ne s'agit donc pas de la couper, mais au contraire de la prendre en considération.

Plutôt que de vous attaquer aux plus faibles et modestes de notre commune M. Luder, vous auriez été mieux inspiré, puisque vous avez constaté une carence réglementaire, de procéder par voie de motion renvoyée directement en Municipalité, comme l'a fait M. le conseiller Morier-Genoud à propos des déplacements des écoliers.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Merci pour tous ces éléments de réponse, Mme Pellet. Je n'ai pas déposé de motion, vu que dans votre réponse municipale à mon interpellation, vous avez confirmé que, dans le courant 2025, la Municipalité devrait présenter un préavis qui mettra au clair ce règlement lacunaire. Je n'allais tout de même pas enfoncer une porte ouverte, parce que l'on me l'aurait fait remarquer ! Voilà pourquoi je n'ai rien entrepris.

M. le Président demande s'il y a encore des prises de parole sur l'amendement ?

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Pourquoi discuter de cet amendement puisqu'il est irrecevable ?

M. le Président

Je vous donne mon intention qui est claire, nous allons voter sur l'amendement, les gens ont entendu les arguments sur le fonds et sur la forme, nous allons passer au vote et si le résultat est positif, il y a encore une voie qui permet de contester ce vote.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
J'ai une dernière remarque à formuler, même si l'issue de ce vote est déjà fixée. Si je lis l'article 153, il est effectivement précisé que la Municipalité et la COFIN doivent se prononcer. Par contre, il n'est pas marqué qu'ils doivent se prononcer pendant une séance. La COFIN est présente et peut prendre la parole maintenant, et la Municipalité également.

Il n'est pas dit qu'ils doivent siéger pour prendre la décision, parce qu'un amendement peut être déposé aussi pendant la discussion du budget, et ça c'est le préfet qui me l'a confirmé.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je propose à M. Luder de retirer son amendement et de déposer une motion au mois de janvier. Je pense que c'est le plus simple et le plus clair, je pense que tout le monde avait raison ce soir, mais il faut travailler pour rédiger ce règlement.

M. le Président

Je vous remercie pour votre proposition, je vais arrêter les discussions et nous allons passer au vote de l'amendement.

Amendement de M. Luder

Ramener le montant prévu pour la ligne budgétaire 700.3655.04 dans le projet de budget 2025 à 231'790 francs, soit le montant réel des charges constatées en 2021.

VOTE l'amendement est refusé par 67 NON, 8 OUI, 17 ABSTENTIONS.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Chapitre 8 - Services industriels, pages à 82 à 84

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

Nous avons passé en revue tous les chapitres, j'ouvre une dernière fois la discussion avant de passer au vote des conclusions.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC refusera à l'unanimité le budget 2025.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit précédemment, mais je souhaite rappeler que le budget est un outil de travail pour l'administration. Si nous n'avons pas de budget en début d'année, nous sommes limités dans les prestations que nous donnons à la population, nous sommes limités dans les contrats que nous octroyons aux entreprises et freinés dans les projets que nous menons, y compris des projets que nous menons à votre demande. De plus, pour le moment vous n'avez pas donné de véritables pistes quant aux raisons de votre refus. Si nous revenons avec une nouvelle version, je ne sais pas si elle sera vraiment meilleure à vos yeux. Donc je vous invite à accepter ce budget qui est un budget de compromis et qui a été travaillé en profondeur par l'administration. Dans ma précédente intervention, j'ai peut-être oublié, bien que je les aie mentionnés, de remercier les chefs de service qui se sont beaucoup impliqués dans ce projet de budget. Lorsque nous reviendrons avec un budget d'austérité, directement derrière nous aurons les comptes et ils seront très probablement positifs. Donc pensez bien à l'effet un peu étrange que cela donnera de vous inviter à un budget d'austérité alors que l'argent est là.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à la majorité de ses membres que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 27/2024 de la Municipalité du 11 octobre 2024 au Conseil communal relatif au budget ordinaire pour 2025,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2025.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 51 OUI, 33 NON, 9 ABSTENTIONS.

7.6 Sur le préavis No 28/2024 relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Fonds culturel Riviera (FCR) a pour coutume de demander à la commune qui préside annuellement la commission intercommunale de gestion du Fonds de régler les frais de réception par l'intermédiaire du président du Conseil communal de la commune présidente, et ce, sur le budget du Conseil communal. Une telle pratique est anormale et soulève plusieurs problèmes liés à la répartition des charges, à la transparence budgétaire et à l'équité entre les communes partenaires. Voici les arguments justifiant le refus de ces pratiques :

Premièrement, les frais de réception liés aux activités internes du FCR ne relèvent pas des dépenses ordinaires du Conseil communal. Il n'existe aucune ligne budgétaire spécifique dans ce cadre, ce qui pose un problème de transparence et de conformité à la gestion des finances communales.

Ensuite, conformément à la convention de 2003 du FCR, les charges de fonctionnement, y compris les frais annexes comme les réceptions, devraient être couvertes par les contributions des communes au fonds, calculées sur une base par habitant. Cette approche garantit une répartition équitable des coûts entre les partenaires et évite de surcharger la commune assurant la présidence annuelle. En reportant ces frais sur le budget communal, on crée une double imposition indirecte pour les habitants de cette commune.

L'année passée, lors de ma présidence du Conseil communal, il se trouve que c'est Montreux qui était la commune présidente. Vous devinez la suite, j'ai refusé de régler les factures relatives aux réceptions du FCR par la ligne budgétaire du Conseil communal. Je me suis approché de M. Morier-Genoud, qui présidait la commission cette année-là, afin de lui suggérer de porter l'affaire auprès de la commission et de proposer qu'elle change ses pratiques.

L'idée était que le FCR provisionne ces frais sur son poste "Charges de fonctionnement", par exemple, 3'750 fr. par année, soit environ 0.1 % du budget total des subventions intercommunales, ce qui représente une charge marginale qui n'impacte pas significativement les soutiens culturels.

Ce budget commun permettrait aux petites communes, moins dotées financièrement, d'assumer leur rôle de présidence sans compromettre la qualité des prestations offertes.

Force est de constater que ma proposition n'a même pas été transmise vu qu'elle n'apparaît pas dans ce rapport et c'est pour ces raisons que je refuserai systématiquement le budget du FCR tant que cette coutume désuète persistera.

Je ne vous invite pas à en faire de même, mais plutôt à soutenir mon argumentaire et de demander à nos représentants montreusiens de porter l'affaire auprès des personnes compétentes afin de l'étudier sérieusement.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite faire un commentaire, il s'agit plus de politesse que de budget, vous avez dit vous-même qu'il s'agissait de 0,1%, nous parlons de sommes très faibles et j'oserai à peine proposer cela, d'autant plus qu'il faudra que le Fonds culturel Riviera l'accepte. Personnellement, je ne vais pas rapporter votre idée au Fonds culturel Riviera, sauf si le Conseil décide que je dois transmettre cette proposition. Il ne s'agit pas d'ergoter sur des montants aussi faibles, voici l'explication de pourquoi je n'ai pas transmis votre demande au Fonds culturel Riviera.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas épiloguer là-dessus, je m'attendais à ce genre de remarque que je ne comprends pas du tout. Il s'agit une fois de plus de la manière dont nous gérons l'argent que nous demandons aux contribuables, et c'est incroyable d'entendre un membre du parti socialiste refuser une mesure qui permettrait aux petites communes d'avoir des réceptions du même niveau que les grandes, c'est ubuesque ! Je ne vois pas ce qu'il y a dans ma proposition qui est contraire à une bonne gestion et à une transparence totale de l'utilisation de ce que nous demandons à chaque habitant de la Riviera. Je rappelle que ce Fonds est doté de plus de CHF 3 millions et que chaque habitant, qu'il le veuille ou non, participe à hauteur de CHF 47.- cette année. C'est un peu fort de me dire que vu que cela représente une petite somme, nous pouvons le laisser comme cela. C'est une question de gestion, de manière de gérer l'argent public.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- d'adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, 6 NON, 4 ABSTENTIONS.

7.7 Sur le préavis No 29/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly. (Rapp. M. Olivier Blanc).

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une correction à apporter, j'ai indiqué à la page 2 que la période d'amortissement était de 40 ans, s'agissant d'une conduite c'est 60 ans, transmis par la Municipalité a posteriori.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe à l'amendement.

Amendement de M. Olivier Blanc

Un commissaire fait remarquer qu'il manque dans les conclusions un point définissant le mode de financement et il dépose un amendement proposant d'insérer, à titre de nouveau point 3, le texte suivant, qui reprend une formule habituelle :

Point 3 des conclusions (nouveau)

« de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ; »

La Municipalité se rallie à cet amendement, que la commission accepte à l'unanimité.

Le point 3 devient ainsi devient le point 4.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc

VOTE l'amendement est accepté par 91 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Blanc (VER)

En conclusion, la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2024 de la Municipalité du 11 octobre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité de Montreux à participer financièrement au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE), à la route de la Saussaz à Chailly ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 225'000.- TTC au maximum ;

3. *de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;*
4. de comptabiliser les subventions attendues dans les comptes de recettes du préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 93 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

8 Préavis de la Municipalité

Néant

9 Postulats, motions et propositions

9.1 Postulat intergroupe « Pour une révision complète de toute forme de convention ou de collaboration entre les communes de Montreux et de Veytaux »

Signataires :

Nicolas Büchler (PS), Samuel Roch (PLR), Tal Luder (UDC), Anna Krenger (DA), Florian Manzini (VER), Vincent Haldi (ML)

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les signataires du présent postulat ont pris acte du refus de la population de Veytaux de la convention de fusion soumise au vote le 22 septembre 2024 entre les communes de Montreux et de Veytaux. Dans ce contexte, nous remercions la Municipalité pour les réponses apportées à l'interpellation de Monsieur Samuel Roch et à la simple question de Monsieur Tal Luder au sujet des conventions de collaboration actuellement en vigueur entre les deux communes.

Ces réponses nous laissent cependant à penser que nous devons réagir. Nous constatons en effet que plusieurs conventions sont établies, mais qu'il existe également d'autres formes de collaboration qui ne font pas l'objet d'une convention écrite. Reste aussi un sentiment latent que nous avons potentiellement accepté durant plusieurs années des contrats moins favorables à Montreux, en vue d'une future fusion.

Ainsi, et par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité de dresser un bilan complet des conventions, contrats de prestations ainsi que toute autre forme de collaboration en vigueur, tant d'un point de vue organisationnel et logistique que financier. En tant qu'élus communaux Montreusiens, nous devons nous assurer que les contribuables de chacune des communes paient le juste prix des prestations fournies sur leur territoire. Le but du présent postulat n'est ni plus ni moins que celui-là.

Enfin, et puisqu'il y a des signataires issus des différents groupes politiques présents au sein de notre plénum, nous demandons le renvoi direct du postulat à la Municipalité pour rapport. Merci pour votre attention.

M. le Président

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à la Municipalité, nous allons passer au vote du renvoi direct en Municipalité de ce postulat.

Le postulat est renvoyé en Municipalité par 88 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

10 Interpellations

10.1 Réponse à l'interpellation de Mme Tanya Bonjour, intitulée « Malaises aux VMCV : où en est-on ? ».

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Pour commencer je tiens à remercier M. le Municipal Chiaradia et le conseil d'administration des VMCV pour ces réponses. Plusieurs points positifs sont à relever, notamment les conditions de travail meilleures que celles prévues dans la CCT, ou encore des espaces de discussion réguliers entre la direction et les employés. Cependant, certains éléments rapportés restent plus problématiques, avec par exemple la question de l'absentéisme, qui, bien qu'ayant été réduit récemment, reste élevé à près de 10 %. Ces éléments de réponse nous montrent qu'une volonté de proposer des conditions attractives aux employés est bien présente, en particulier dans un métier aussi difficile que celui de chauffeur de bus et que la prise en poste de la nouvelle directrice semble aller dans ce sens. Néanmoins, ayant à cœur le bien-être des employés au service de notre commune, nous resterons attentifs à la situation de nos chauffeurs dans les années à venir, espérant qu'un réel changement soit bien en cours et permette, petit à petit, aux VMCV de sortir de manière durable de nombreuses années difficiles pour leurs employés.

10.2 Réponse à l'interpellation de M. Matthieu Burkhart, intitulée « Pour le développement de l'offre Taxibus sur le territoire communal ».

M. Matthieu Burkhart (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui me satisfont en l'état.

10.3 Réponse à l'interpellation de M. Mathieu Ehinger, intitulée « Quid de l'utilisation du site de l'hôpital par l'EVAM ».

M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui me conviennent en l'état.

10.4 Réponse à l'interpellation de M. Pablo Menzi, intitulée « Chemin du Bocherex - un passage piéton dangereux à Territet ».

M. Pablo Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
La réponse de la Municipalité soulève des points intéressants mais des ajustements essentiels restent à considérer. Éclairage : l'absence d'éclairage, justifiée par la protection de la faune, ne peut ignorer la sécurité des usagers. Installer des lampes discrètes à hauteur des genoux offrirait un compromis respectueux de l'environnement tout en facilitant l'accès au parking public et cela à un coût modéré, grâce à des solutions simples et peu onéreuses. Entretien de la végétation : la gestion actuelle ne tient pas en compte des périodes de forte croissance au printemps et en été, rendant le passage difficile. Une coordination renforcée avec les propriétaires privés et un suivi régulier sont nécessaires pour maintenir l'accessibilité. Fréquentation : qualifier ce chemin de secondaire limite son potentiel. Un

entretien amélioré pourrait en effet en faire un véritable atout pour la mobilité douce et répondre aux attentes des habitants et des visiteurs.

En conclusion, avec des mesures ciblées et concrètes, ce chemin pourrait devenir un modèle d'accessibilité et de durabilité.

10.5 Réponse à l'interpellation de M. Christian Fürst, intitulée « Consommation d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux et modification du tarif par le SIGE ».

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord un grand merci à la Municipalité pour la réponse apportée à mon interpellation relative à la consommation d'eau potable des services de la Commune de Montreux et à la modification des tarifs par le SIGE.

Je suis satisfait de voir que la Municipalité a reconnu l'importance de cette question en lançant une analyse approfondie de notre consommation d'eau, en mettant un accent particulier sur nos fontaines.

Cette initiative est essentielle pour nous permettre d'anticiper les défis futurs liés à la gestion de l'eau potable, particulièrement en prévision des importantes modifications tarifaires annoncées pour 2026.

Pouvons-nous, s'il vous plaît, recevoir des informations détaillées et actualisées en temps opportun ?

Finalement, je continue à encourager vivement la Municipalité à explorer toutes les possibilités pour optimiser notre consommation d'eau potable avec des solutions alternatives, telles que l'utilisation de l'eau du lac pour l'irrigation des espaces verts ou pour l'entretien des voies publiques.

10.6 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Roland Rimaz, intitulée « À pied, cheminer à Montreux, c'est comment ? ».

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Chères et Chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Toutefois, je fais part de ma grande déception. A la question d'un délai pour apporter des corrections la réponse est ; « *elles ne sont pas envisageables à court terme* ». Dans le rapport au préavis 17/2021 une réponse de la Municipalité allait aussi dans le même sens, « *la Municipalité explique que le moyen terme exprimé peut difficilement être défini* ». Si ce n'est pas à court terme alors que faut-il lire entre les lignes ? Ce sera à moyen terme, à long terme ou aux calendes grecques ? Les piétons qui réagissent auprès de votre autorité régulièrement méritent mieux ! Vous manifestez votre volonté de résoudre les points noirs mais les réalisations tardent à venir ! Les routes cantonales en traversée de localité sont de la responsabilité communale avec validation du canton. Je comprends que ces problématiques sont complexes du point de vue légal, réglementaire et peut-être financier. Complexe au point d'induire des blocages qui maintiennent les piétons dans leur vulnérabilité, sans protection. Ceci est tout simplement inacceptable.

10.7 Interpellation de M. Nicolas Büchler « Changement d'horaires du 15 décembre 24 – qu'en est-il de la situation pour les écoliers de Glion et Caux ? »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts en qualité de président de l'Association des intérêts de Glion.

Le 15 décembre prochain, comme chaque année, les horaires des trains changeront.

Ces changements d'horaires font chaque année l'objet d'une période de consultation, que nous avons malheureusement ratée.

Cela étant, plusieurs habitants de Glion et de Caux se retrouveront dès le 15 décembre prochain devant des situations moins confortables qu'aujourd'hui. Que ce soit pour partir travailler le matin en direction de Lausanne ou de Sion, ou pour rentrer le soir depuis ces deux destinations.

Si nous serons plus attentifs, lors de la prochaine phase de consultation, quant à nos trajets pendulaires, nous sommes cependant plus inquiets quant aux horaires de train liés aux horaires des débuts de l'école obligatoire.

En effet, les trains partant depuis Glion seront désormais à 7h09, avec une arrivée au collège de Montreux-Est à 7h22. Le début des cours est quant à lui prévu à 7h48.

Par ailleurs, la fin des cours du matin est prévue à 12h05, et le train « spécial écoliers » de 12h14 a été supprimé. Dès lors, bon nombre d'écoliers ne pourront plus rentrer par leurs propres moyens pour le repas de midi...

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

- La Municipalité a-t-elle participé à la période de consultation ?
- La Municipalité a-t-elle fait part de certaines craintes auprès du MOB ?
- La Municipalité est-elle intervenue auprès de la direction des écoles pour avancer, ou reculer, le début des matinées au collège de Montreux-Est ?
- La Municipalité prévoit-elle d'intervenir auprès du MOB pour remettre un train «écoliers» en fonction dès le changement d'horaire du 15 décembre prochain ?
- Le cas échéant, qu'est-ce que la Municipalité prévoit de faire pour améliorer la situation, respectivement l'accueil des écoliers sur le site de Montreux-Est ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et le Conseil pour son attention.

Mme Jaqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond de la façon suivante à l'interpellation de M. Büchler :

- *La Municipalité a-t-elle participé à la période de consultation ?*

Non.

- *La Municipalité a-t-elle fait part de certaines craintes auprès du MOB ?*

N'ayant pas été sollicitée, la Municipalité n'a pas exprimé d'avis. Le bureau communal des écoles, qui a la compétence en matière de transports scolaires, n'a pas non plus été renseigné par le MOB. En revanche, l'établissement scolaire de Montreux-Est a été consulté et prévenu d'une part, d'une modification d'horaire du funiculaire et, d'autre part, de la suppression d'un train dans le nouvel horaire, pour des raisons de service. Pour ce qui est du funiculaire des changements ont été apportés à la demande de la direction de Montreux-Est.

- *La Municipalité est-elle intervenue auprès de la direction des écoles pour avancer, ou reculer, le début des matinées au collège de Montreux-Est ?*

La Municipalité n'a été avertie par l'établissement scolaire du problème de changement d'horaire pour les enfants de Glion et de Caux que dans la journée du 9 décembre.

Les horaires scolaires sont complexes et n'impliquent pas que la prise en compte d'un seul paramètre. Ils sont fixés pour l'année scolaire entière et, tel un mikado géant, il n'est guère possible de bouger les heures sans conséquences sur tout le système.

- *La Municipalité prévoit-elle d'intervenir auprès du MOB pour remettre un train «écoliers» en fonction dès le changement d'horaire du 15 décembre prochain ?*

La Municipalité prendra langue avec le MOB, mais il ne faut pas rêver, la réintroduction éventuelle d'un train supprimé ne pourra sans doute pas se faire dans les délais suggérés par M. l'interpellateur. Par ailleurs l'introduction d'une course supplémentaire, sans compter les aspects de procédure, doit pouvoir s'insérer dans les sillons d'exploitation ferroviaire disponibles.

- *Le cas échéant, qu'est-ce que la Municipalité prévoit de faire pour améliorer la situation, respectivement l'accueil des écoliers sur le site de Montreux-Est ?*

Dès qu'elle a été mise au courant de la situation, lundi dernier, la Municipalité a organisé matin et soir un accueil particulier surveillé au centre de loisirs « le Point », qui jouxte le collège, ainsi que l'extension de l'accueil des 7 et 8 P. Pour le repas de midi, l'accueil libre du Point ainsi que la cantine scolaire surveillée seront à disposition et, comme tous les enfants qui ne peuvent pas rentrer chez eux à midi, les élèves concernés seront au bénéfice de la subvention communale en vigueur. Ces dispositions entreront en force le 15 décembre prochain. La Municipalité a ainsi répondu à l'interpellation de M. Büchler.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et particulièrement pour les mesures déjà entreprises.

10.8 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst: «Interpellation concernant démarrage des travaux de rénovation du centre sportif de la Maladaire en 2025 »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues du Conseil,

Les amateurs de la piscine de la Maladaire ainsi que du Centre Fitness VO2max me sollicitent régulièrement pour savoir quand les travaux de rénovation de notre centre sportif vont démarrer.

À ce titre, je m'adresse à notre Municipalité pour obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. À quelle date la Municipalité prévoit-elle de soumettre le préavis concernant cette rénovation au Conseil communal ?
2. Quel est le calendrier prévisionnel pour le début des travaux ?
3. Quelle sera la durée estimée de la fermeture du centre sportif en 2025 ?

Je vous remercie à l'avance pour vos réponses et me réjouis de voir notre bel centre sportif de la Maladaire rajeuni et remis en état en 2025.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à vos questions :

1. À quelle date la Municipalité prévoit-elle de soumettre le préavis concernant cette rénovation au Conseil communal ?

Vous faites mention du préavis d'exécution pour l'assainissement de 5 bâtiments, qui fait suite au crédit d'étude que vous aviez voté : ce préavis devrait être déposé à la première séance de l'année prochaine.

2. Quel est le calendrier prévisionnel pour le début des travaux ?

Il dépendra de l'acceptation du préavis et il y a une autre incertitude aujourd'hui sur le délai de livraison des vitrages. Le calendrier intentionnel est de pouvoir effectuer les travaux cet été.

2. Quelle sera la durée estimée de la fermeture du centre sportif en 2025 ?

Comme nous avons l'occasion d'informer les différents partenaires et utilisateurs institutionnels, la durée des travaux avoisine à peu près les 6 mois ; par contre, l'objectif est de ne pouvoir fermer la piscine que trois mois, à savoir, sous réserve des aléas que j'évoquais précédemment, pour les mois d'été, de vacances en priorité.

J'espère avoir répondu aux questions de Mme l'interpellatrice.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML) est satisfaite des réponses et remercie M. Walther.

11 Autres objets s'il y a lieu et divers

11.1 Réponse à la simple question de M. Jean-Bernard Kammer concernant l'agenda du journal communal « Vivre à Montreux ».

11.2 Réponse à la simple question de M. Roland Rimaz, intitulée « Suite à la fermeture de Vetropack à St Prex : quelles influences financières et carbone pour notre commune ? faut-il toujours trier le verre par couleurs ? ».

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que le marché de Noël (Riviera Noël) bat son plein et je vous redemande, comme ce week-end il y aura beaucoup de monde, de venir visiter en transports publics, merci beaucoup.

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

Le 2 mars 2022 notre Conseil procédait à une minute de silence en regard des événements tragiques en Ukraine. Nous disions notamment « Même si les mots, les déclarations et les protestations ne peuvent pas mettre fin à la guerre, le Conseil communal de Montreux peut marquer son attachement à la paix et à la réconciliation entre les peuples ».

Lors du dernier Conseil communal, j'avais souhaité que ce Conseil puisse procéder à une démarche similaire à l'égard de la situation au Proche-Orient. Le contexte de notre Conseil

ne l'a pas permis, je le regrette. Je souhaitais rappeler que, aujourd'hui et depuis de trop nombreux mois, des conflits sans précédent font rage au Proche-Orient. Que le droit international humanitaire est bafoué. Que des dizaines de milliers de personnes, enfants, vieillards, femmes et hommes de tous âges viennent grossir le terrible bilan des victimes civiles en Israël, en Palestine et au Liban. Je souhaitais que notre Conseil communal exprime l'espoir d'un cessez-le-feu rapide et s'incline devant tant de victimes innocentes.

Les conséquences des conflits horribles, tragiques, meurtriers du Proche-Orient sont bien présentes chez nous aussi : dans les prises de positions de nos représentants au niveau national. Dans la presse qui informe de manière régulière, dans des émissions TV d'analyse qui sont accessibles à notre intérêt. Dans nos échanges aussi, en tant qu'individus, lorsque nous abordons cette situation avec notre entourage.

Les démarches pour la paix ont de la peine à s'exprimer. Il faut se souvenir que d'autres militants pour la paix agissent dans des contextes très difficiles. Par exemple : Rami est israélien, Bassam est palestinien. Et, ils ont chacun perdu une fille dans le conflit sans fin qui déchire leurs peuples. Amis, frères de deuil, ils sont devenus des combattants pour la paix. Ils sont les piliers de l'association le Cercle des Parents, qui réunit des endeuillés palestiniens et israéliens. Autre exemple : Les Guerrières de la Paix, mouvement féministe français qui parle de douleur commune et souhaite agir pour la paix, au milieu de ce combat historique. Une délégation de ce mouvement s'était rendue dans la région en 2023 pour participer à une marche organisée par des femmes palestiniennes et israéliennes de Women of the Sun et de Women Wage Peace.

Je n'avais ni l'intention, ni le pouvoir de cliver le Conseil ! Non, si clivage il y a, c'est bien la conséquence des conflits eux-mêmes qui résonnent dans nos esprits d'une manière ou d'une autre, même lorsqu'il s'agit de s'incliner devant toutes les victimes civiles en Israël, en Palestine et au Liban et d'exprimer le souhait d'un cessez-le-feu. C'est très regrettable mais c'est ainsi aujourd'hui. Mon vœu, que l'avenir puisse permettre d'évoluer dans une autre dimension porteuse de paix et de lumière. Je reste dans l'espoir que le fait d'observer une minute de silence dans ce Conseil, action symbolique s'il en est, puisse à l'avenir s'exprimer sans déchaîner des passions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Merci à celles et ceux qui auraient des frais de garde de les transmettre pour ce vendredi 13 décembre dernier délai.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plait, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 20 h 32, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **29 janvier 2025 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Olivier Müller

La secrétaire

Céline Morier